



COMMISSION SPORTIVE JEUNES SAISON 2025/2026

PV N°20

En distanciel ce jour le 30/09/2025 pour le pôle foot à 8 catégorie U13

Présents : Jean-Marc LALET, Nathalie VAN HEGHE, Christophe GONIN, Christophe DUMONT

Excusé : Adrian GAILLARD

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : secretariat@dordogne-perigord.fff.fr, le droit d'examen étant de 100 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges.

Exploitation des résultats de la Journée du 27/09/2025

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES :

Aucune

FEUILLES DE MATCHS PAPIERS TRANSMISES :

Aucune

JONGLERIE MANQUANTE :

- Match N°54447168 Niveau U13 Elite COC CHAMIER 1 – TRELISSAC 1
- Match N° 54465961 Niveau U13 N1 BOULAZAC 1 – ATUR 1
- Match N°54466296 Niveau U13 N1 LTMV 1 – COC CHAMIER 2
- Match N°54629344 Niveau U13 N2 JEUNES DE LA DRONNE 2 – MONTPON MENESPLET 2

MATCH HOMOLOGUE SUITE A JONGLERIE :

- Match N°54465672 Niveau U13 NIVEAU 1 PAYS D'EYRAUD 1 – EYMET 1

Résultat 0-0 sur le terrain, Résultat de la Jonglerie : PAYS D'EYRAUD : 435 - EYMET 1 : 337

La commission attribue un point supplémentaire à PAYS D'EYRAUD

FORFAIT POUR UN MATCH :

- MATCH N° THIVIERS NORD DORDOGNE 1 – NONTRON ST PARDOUX 2

Forfait de l'équipe de THIVIERS NORD DORDOGNE. La commission valide le forfait par un score de 3 (trois) - 0 (zéro) en faveur de l'équipe de NONTRON ST PARDOUX 2 et -1 point à THIVIERS NORD DORDOGNE 1

- MATCH N°54466076 BASSIMILHAC 1 – PERIGORD VERT 1

Forfait Général de l'équipe de PERIGORD VERT 1. La commission valide le forfait général, et propose au club d'avoir la possibilité de s'inscrire en 2ème phase au plus bas niveau si le nombre de licenciés le permet.

MATCH REPORTE :

Aucun



DISTRICT DE FOOTBALL DORDOGNE - PÉRIGORD UN DISTRICT AU SERVICE DES CLUBS



FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES A LA COMMISSION DE DISCIPLINE :

AUCUNE

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES A LA COMMISSION DES LITIGES ET CONTENTIEUX :

Aucune

INFRACTION AU NOMBRE DE MUTES :

La commission après étude des feuilles de match constate que sur le match N°54447168 U13 Niveau Elite COC CHAMIERES 1 – TRELISSAC

Considérant qu'après contrôle de la feuille de match par la commission 2 licences de joueurs du COC CHAMIERES porte le cachet muté Hors Période,

La Commission va rappeler au club par une notification officielle ses obligations réglementaires en termes de muté hors période. En cas de récidive, le dossier sera transmis à la commission compétente pour prononcer une évocation et appliquer les règlements disciplinaires qui en découle.

DIVERS :

Périgueux Foot souhaite engager une équipe supplémentaire en U13 Niveau 2.

Afin de ne pas trop perturber le déroulement du calendrier, cette équipe prendra la place de PERIGORD VERT, forfait général sur cette 1^{ère} phase.

Le 1^{er} match de cette équipe se déroulera donc samedi 04 octobre 2025 contre GJ Foothislecole.

Les matchs non joués des 3 premières journées sont programmés comme suit :

- Journée 1 : Boulazac 2 - Périgueux Foot 2 est reporté au 01/11/2025 (seule date de rattrapage - possibilité de jouer un mercredi)
- Journée 2 : Périgueux Foot 2 - Thiviers Nord Dordogne : les clubs devront s'entendre pour jouer un mercredi (ou un autre jour) avant le 08/11/2025
- Journée 3 : Bassimilhacois - Périgueux Foot 2 : les clubs devront s'entendre pour jouer un mercredi (ou un autre jour) avant le 08/11/2025

Sans accord pour une date, l'équipe de Périgueux Foot 2 sera considérée forfait sur ces 2 rencontres (sans application de l'amende)

Prochaine réunion le 07/10/2025